

A6a/ 609 /26

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le Code de la santé publique,

Vu le code général de la fonction publique,

VU le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Barbara BOURGES dans les fonctions de directrice adjointe en date du 30 juin 2026 ;

Vu l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1 :

A compter du 1^{er} juillet 2026, Madame Barbara BOURGES assure les fonctions de Directrice adjointe au sein de la Direction des Affaires Médicales, hospitalières et hospitalo-universitaires.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.

Signé

Copies :

- B.Bourgès / J.Pen—Feuillette / A. Drexler
- Délégation Territoriale ARS Bas-Rhin
- BAC